

Pour la reconquête d'un syndicalisme indépendant

Jack Lefebvre 44 rue de la Marne 78200 Mantes la jolie jacklefebvre1@free.fr

<http://www.prsi-syndicalisme-independant.>

Pour le respect du mandat défini au congrès FSU : Défense des retraites, du calcul sur les six derniers mois, défense du code des pensions.

Le congrès de Lille de la FSU vient de se tenir. Vous en trouverez dans cette circulaire un compte rendu. Bien des problèmes n'ont pas été réglés que ce soit sur la Masterisation ou l'avenir du syndicalisme.

Mais une discussion a abouti à une position claire : le mandat que la FSU s'est donné sur les retraites.

Les personnels veulent garder le calcul de leur retraite sur les six derniers mois. L'application aux agents de l'état de la règle en vigueur dans le privé, le calcul sur les 25 meilleures années, conduirait à une diminution de 33% en moyenne et jusqu'à 50 % dans certains cas.

Le congrès de Lille a pris position très clairement et très correctement **« maintien et reconstruction du Code des pensions pour assurer 75% des 6 derniers mois, à 60 ans, avec 37,5 annuités de cotisations. La FSU s'opposera à toute nouvelle remise en cause »**. C'est un point d'appui pour tous les fonctionnaires et pour tous les salariés.

Le communiqué du 15 février et l'appel au 23 mars

Dans ce cadre, intervient la signature par la FSU d'un communiqué commun, le 15 février, avec la CGT, la CFDT, Solidaires et l'UNSA appelant à une journée d'action le 23 mars.

Sur les retraites, il déclare : **« Concernant les retraites, avec un projet de loi annoncé dès septembre 2010, le calendrier reste très serré. Les organisations syndicales affirment leur volonté d'agir pour que le débat sur les retraites prennent en compte l'ensemble des questions tant au niveau du privé que du public, notamment le niveau des pensions, l'emploi, le financement, la pénibilité, le code des pensions et la réduction des inégalités »**. Qu'est ce que tout cela veut dire ?

« Agir pour que le débat sur les retraites prennent en compte l'ensemble des questions... » N'est-ce pas ce qu'a déclaré Nicolas Sarkozy : **« Tout devait être mis sur la table »** ?

Cette « revendication » est ainsi d'ores et déjà satisfaite ! Précisément, le problème est là. Débattre ? De quoi ? Faut-il notamment débattre du code des pensions ?

Les intentions du gouvernement ont été dites clairement par François Fillon le 30 janvier : la question **« du calcul de la pension sur les six derniers mois de salaire dans la fonction publique se pose évidemment »**. François Fillon a ainsi clairement déclaré son intention de le supprimer.

Dans cette situation, est-il bien opportun de vouloir mettre **« en débat »** le code des pensions ? N'est-ce pas introduire le loup dans la bergerie ?

Pour sa part, la CFDT déclare **« réfléchir aux conditions d'unification des régimes des salariés des secteurs publics et privés »**.

.../...

**Collèges et lycées :
assemblées générales pour
décider la grève
pour le retrait de la réforme
du lycée et de la
mastérisation, pour les
postes, les heures, les
options.**

Grève nationale le 12 mars !

Depuis le début du mois de février, des dizaines d'établissements sont entrés en action, décident la grève, souvent reconductible, pour le retrait de la réforme du lycée et pour leurs revendications précises : les heures de cours, le maintien des postes menacés de suppression, des moyens accrus de surveillance. C'est un mouvement puissant, venu d'en bas, des personnels eux-mêmes avec leurs organisations syndicales.

Lors du congrès de la FSU, Martine Bodin est intervenue : **« Nous nous félicitons qu'ait été intégré notre amendement (en gras) précisant que « l'autonomie accrue des établissements avec la gestion locale d'une part importante de l'horaire disciplinaire pour les TP, TD et le travail en groupes, remet en cause le caractère national des horaires, voire à terme des programmes et, en conséquence, fait peser des menaces sur celui du baccalauréat » et qu'ait été intégré aussi notre amendement précisant que la question qui est posée aujourd'hui, c'est celle de l'abrogation des décrets du 28 janvier sur la réforme du lycée et des EPLE.**

Cependant, il me semble que dire dans la phrase qui suit que "La FSU ne se contente pas pour autant du statut qui et réclame une autre réforme pour l'amélioration des conditions d'enseignement et d'accueil des élèves" est ambiguë.

Les collègues ont des revendications précises, parce que nous assistons à une dégradation accélérée des conditions de travail des enseignants et d'accueil des élèves, liée à la mise en oeuvre de toutes les contre-réformes depuis 25 ans, mais qu'en même temps les collègues restent attachés aux piliers qui font la valeur de l'école publique, républicaine et laïque en France : le baccalauréat national, les programmes et horaires nationaux, les disciplines, garantis par le statut national des personnels.

Suite page 2

.../...

Le mandat du congrès de la FSU, clairement, « **s'oppose à l'alignement des régimes dont le but est de cautionner la baisse des pensions et des retraites pour l'ensemble des salariés** ».

Signer un communiqué pour que le débat « **prenne en compte** » le code des pensions, n'est-ce pas accepter les positions de la CFDT et renoncer au mandat défini par le congrès ?

« Grèves » le 23 mars ?

Selon le communiqué commun du 15 février, les organisations « *décident ensemble d'une journée qui donne lieu à des grèves et des manifestations dans tout le pays le 23 mars* ». « Des grèves » ? Pourquoi ne pas dire « la grève » ? Déjà des militants posent la question : « *Allons nous revivre la journée du 21 janvier, journée d'action de toute la Fonction Publique, mais où seule l'éducation était en grève ?* »

Le problème est simple : le mandat du congrès doit être respecté. Dans les réunions intersyndicales, on ne peut au nom de l'unité transiger sur les revendications. L'unité ce n'est pas se plier aux exigences de la CFDT et du MEDEF !

N'est-ce pas ce qu'il faut faire valoir dans tous les syndicats de la FSU, dans toutes les sections syndicales, dans toutes leurs instances ?

Dernière réflexion: la prise de position du congrès sur les retraites a été prise à 94 % des délégués, bien au-delà des clivages de tendances. Rappelons que le vote d'orientation n'a rassemblé qu'un quart des syndiqués, et 120 000 syndiqués sur 160 000 n'y ont pas participé.

Cela ne mérite-t-il pas réflexion ?

Jack Lefebvre

Suite de la page 1

C'est pourquoi nous déposons un amendement demandant à supprimer la phrase sur le refus du statut quo, remplacée par une appel aux personnels à se réunir en AG pour l'abrogation des décrets, pour la défense de leur statut, pour leurs cahiers de revendications précises, les postes, la diminution des effectifs par classe...

Dans l'académie de Créteil, des dizaines d'établissements ont fait grève - plus de 90 le jeudi 11 février - dont le lycée Adolphe Chérioux, où les personnels se sont unis sur une revendication claire : 11 surveillants supplémentaires. L'intersyndicale de Créteil a appelé à deux journées de grève les 16 et 18 Février. Les SNES Paris et Versailles ont appelé à manifester le 18.

Le ministre Châtel refuse de répondre à ces revendications. Il ne laisse d'autre choix que celui de recourir à l'action.

Le Bureau National du SNES du 16 février, puis l'intersyndicale SNES-SNEP-SNFOLC-CGT Educ'action- SUD Education-SNCL ont lancé un appel à la grève le 12 mars.

« L'Intersyndicale demande avec insistance au Ministre le retrait de réformes, dictées en grande partie par la recherche frénétique d'économies budgétaires, conduisant à la suppression massive d'emplois indispensables au service de l'Ecole de la République. L'Intersyndicale appelle à une journée de grève nationale et de manifestations le vendredi 12 mars.

Elle reste en contact, très étroit, et se réunira à l'issue de cette journée. »

C'est un point d'appui pour la mobilisation de tous les collègues.

Nous avons fait la proposition au congrès national de la FSU de réunir, dans chaque établissement, les assemblées générales des personnels avec les organisations syndicales, de souder l'unité sur les revendications, sur le cahier de revendications précises, indispensables au travail des enseignants et à la réussite de nos élèves, sur le retrait de la réforme des lycées et de la Masterisation, de décider la grève jusqu'à la satisfaction des revendications, au rétablissement des postes menacés, au retrait des réformes ministérielles.

« Dialogue social » et avenir du syndicalisme

Premières leçons du congrès de Lille

Défense des revendications des personnels ou intégration au « dialogue social » voulu par le gouvernement et l'Union européenne pour associer les organisations syndicales aux contre-réformes, cette question s'est trouvée au coeur des débats du congrès de Lille. Beaucoup de délégués avaient vécu douloureusement les positionnements de la FSU sur la « masterisation » du recrutement des enseignants et l'abstention sur une partie des décrets présentés par le ministre au CTPM du 18 mai.

Les responsables de la FSU ont fait adopter un appel « *pour des perspectives nouvelles dans le paysage syndical* », auquel Bernard Thibault a répondu devant le congrès, en affirmant la « *disponibilité* » de la CGT pour ce débat.

Intervenant sur cette question, J-Paul Crouzet (PRSI) déclarait notamment:

« *.....Pour mettre en échec ces attaques, nous aspirons tous à l'unité d'action sur nos revendications.*

J'ai pris connaissance de l'appel « La FSU doit proposer des perspectives nouvelles dans le paysage syndical », et je pense qu'il soulève plus de questions qu'il n'en résout.

Si j'ai bien compris, il ne s'agit pas de la réunification syndicale à laquelle nous faisons référence depuis les origines de la FSU. J'ai entendu également: « Ni méccano syndical, ni camp contre camp ».

Alors, s'agit-il de reproduire une sorte d'intersyndicale permanente? Mais ne devons-nous pas tirer les conséquences de ce que nous avons vécu en 2009 avec la succession de journées saute-mouton où nos revendications disparaissaient ?

S'agit-il d'oeuvrer dans les faits au « syndicalisme rassemblé » proposé par certains ? Ou d'acter une limitation du pluralisme syndical qui le réduirait, comme cela a été évoqué dans ce congrès, à 2 organisations syndicales: CGT et CFDT, en conséquence des textes sur le dialogue social ? ...

Oui, la défense de l'indépendance syndicale est plus que jamais à l'ordre du jour. Oui, la défense des syndicats nationaux combattant pour les statuts nationaux des personnels est à l'ordre du jour, au moment où tout est fait pour les détruire. Oui à l'action unie pour les revendications des salariés.

De ce point de vue, hier, j'ai entendu Bernard Thibault annoncer une réunion des confédérations et unions syndicales et proposer une journée d'action en mars. S'agit-il d'appeler à une journée de grève générale interprofessionnelle pour dire notamment: non à tout allongement de la durée de cotisation, à tout recul de l'âge de départ en retraite, maintien du Code des pensions et du calcul des pensions sur les 6 derniers mois dans la Fonction publique ?*

Si c'était le cas, ce serait un formidable point d'appui pour les salariés. »

10 jours après le congrès, l'actualité, et notamment l'incroyable communiqué du 15 février qui ignore les exigences exprimées par le congrès (et notamment la défense du code des pensions et du calcul des pensions sur les 6 derniers mois) et réenclenche la litanie des journées saute-mouton, vient souligner l'acuité des questions que nous posions alors. Dans le même temps, par la mobilisation qu'ils ont engagée dans de nombreux établissements afin de stopper le désastre auquel conduisent les politiques menées depuis des années, les enseignants, en se groupant avec leurs sections syndicales autour de leurs cahiers de revendications, ont commencé à réaliser les conditions permettant que se soude l'unité d'action sur les véritables revendications.

* L'amendement que nous avons présenté lors du débat « Action » reprenant cette dernière proposition a recueilli 80 voix (contre: 359, abs : 30, RV: 110).

Accords de Bercy: un marché du dupes !

Dans les textes soumis au congrès, la direction de la FSU a donné une place importante aux réformes engagées en matière de dialogue social et de représentativité. Pourtant, l'analyse du contenu réels de ces « réformes » - dont nous considérons quant à nous qu'elles constituent une menace d'une extrême gravité contre les organisation syndicales et les droits collectifs – a pris une place relativement limitée dans les débats, comme s'il s'agissait d'une question ... « taboue ».

Nous n'aborderons ici que la situation dans la fonction publique avec la mise en oeuvre des accords de Bercy signés le 2 juin 2008 par 6 organisations syndicales, dont la FSU. Selon Gérard Aschieri, intervenant en commission, les changements essentiels entraînés par ces réformes tiendraient au fait que « *ce sont les salariés qui auront maintenant la main* », tant en matière de représentativité des syndicats qui sera définie uniquement sur la base du vote aux élections professionnelles alors que, « *jusqu'à présent, elle était octroyée; elle dépendait d'une décision gouvernementale* », qu'en ce qui concerne les accords que des « *organisations syndicales ne représentant pas grand chose pouvaient signer sans avoir de compte à rendre à personne.* » « *Notre syndicalisme a tout à y gagner* », a-t-il insisté. En conséquence, le texte voté au congrès (thème 4) considère que les retards dans la traduction législative des accords de Bercy « *sont inacceptables* ».

Nous indiquons dans l'amendement ci-dessous, à partir de plusieurs points majeurs, ce qu'il en est de ces « avancées ». Les difficultés pour certains syndicats de la FSU à faire reconnaître jusqu'à présent leur représentativité justifient-elles un tel marché de dupes ouvrant la voie aux pires régressions ? Ces questions ne pourront pas être éludées.

Nous avons présenté deux amendements sur ces questions: l'un condamnant la loi du 20 août (pour le privé) et demandant son abrogation (il a obtenu 64 voix; 537 contre, 67 RV), l'autre sur les accords de Bercy (Fonction publique) que nous publions ci-dessous (66 voix pour; 563 contre, 45 RV). Un amendement, certes limité, de la SD 31 sur la loi du 20 août: « *Pour N.Sarkozy, par cette loi, il s'agit d'afficher sa volonté de favoriser le « dialogue social » espérant en retour une forme de complaisance de certaines organisations syndicales par rapport à sa politique* » a obtenu 139 voix (420 contre, 57 abst, 51 RV).

« Les représentants de la FSU ont signé les accords de Bercy le 2 juin 2008. Ces accords bouleversent les conditions de l'exercice du droit syndical.

Le paritarisme est gravement mis en cause. Les CAP chargés de veiller au respect des droits et garanties statutaires de chaque agent de chaque corps de l'Etat voient leurs prérogatives rognées au profit de Comités Techniques, dont la généralisation de l'élection devient le critère déterminant la représentativité.

Ces accords de Bercy introduisent la possibilité de négocier au niveau national et infra-national dans presque tous les domaines: rémunération et pouvoir d'achat, conditions et organisation du travail, déroulement de carrière et promotion professionnelle, etc...

Dans une situation où les lois et mesures adoptés depuis plusieurs années s'attaquent à tous les aspects du statut de la fonction publique et réduisent fortement les droits collectifs qu'il garantit, cela crée une dynamique de substitution du contrat aux statuts nationaux des agents, de différenciation des droits en concordance avec le développement de la reconnaissance de la performance, du mérite service par service, établissement par établissement... Ainsi, en matière de rémunération et pouvoir d'achat, cela va étendre, y compris au niveau local, la part des primes et mesures particulières, au détriment des mesures de revalorisation générale du point d'indice et des grilles salariales communs à toute la fonction publique.

Depuis la signature de ces accords, le gouvernement a promulgué la loi sur le Service Minimum d'Accueil restreignant le droit de grève, dont la FSU demande l'abrogation. Il a mis en cause le droit concernant les réunions d'information syndicale...

En conséquence, la FSU retire sa signature de ces accords et demande au gouvernement de retirer son projet de loi. »

Retraites - Le mandat adopté par le congrès est clair: Défense du code des pensions , Maintien du calcul sur les 6 derniers mois !

La question des pensions et des retraites a été au centre des débats du congrès, comme elle est au centre de toute la situation politique et sociale.

Dans son intervention à l'ouverture du congrès, Jack Lefebvre a consacré les trois quarts de son propos à la question des retraites (extraits ci-joints).

Une discussion intense, dans laquelle nous avons pris toute notre place, en commissions (thèmes 2 et 3), puis en séance plénière, a permis que le texte initial évolue positivement:

1) Le texte du thème 2 :

- précise que « *la FSU s'oppose* » à une caisse de retraite pour la FPE et « *revendique le maintien des services ministériels des pensions et en conséquence l'abrogation du décret créant le SRE* », précisions qui ne figuraient pas dans le texte initial.

- réaffirme en les nommant - ce qu'il ne faisait pas au départ - les mandats des précédents congrès : « *maintien et reconstruction du Code des pensions pour assurer 75% des 6 derniers mois, à 60 ans, avec 37,5 annuités de cotisations. La FSU s'opposera à toute nouvelle remise en cause* ».

2) Le texte du thème 3 est largement remanié et augmenté en précisant les revendications:

- « *... La FSU réaffirme son exigence d'abrogation des lois Balladur et Fillon... exige l'indexation des pensions sur les salaires, eux-mêmes indexés sur l'évolution des prix... le maintien du code des pensions ; retour au calcul sur les 10 meilleures années pour le privé.* »

- « *Elle exige la suppression de la décote* ».

« *... La FSU s'oppose à ces réformes systémiques (comptes notionnels ou par points) qui en individualisant les droits feraient disparaître les références collectives à un âge de départ ou une durée de cotisation, feraient disparaître la garantie du taux de remplacement...* »

Extraits de l'intervention de Jack Lefebvre lors de la séance d'ouverture du congrès

« Nicolas Sarkozy a dépensé 420 milliards d'euros en soutien aux banques et aux entreprises de l'automobile. Il a pillé les finances publiques pour financer les banques. Maintenant en 2010 il va demander aux salariés de payer. Il a décidé de s'attaquer en 2010 à nos retraites pour rembourser les dettes qu'il a créé... »

Qu'allons nous décider ? Pour sa part la CFDT de François Chérèque a dit clairement sa position : le Figaro du 19 janvier a résumé ses propositions en titrant « *retraites : la CFDT pour un rapprochement public privé* » Le piège est là : le rapprochement entre les retraites du privé et celle du public.

Notre congrès de Marseille a adopté il y a trois ans une motion qui dit clairement: « *La FSU revendique pour tous les salariés du public et du privé le droit au départ en retraite à 60 ans avec un taux de remplacement de 75 % pour 37.5 annuités; (...) Elle réaffirme son attachement au code des pensions.* » Cette excellente motion devra être réaffirmée.

Mais ...il faut préciser ce que nous demandons. Lorsque nous réaffirons notre attachement au code des pensions, qu'est ce que cela veut dire ? Notre système de retraite des fonctionnaires de l'état est très particulier.

Il n'y a pas de caisse de retraite pour les fonctionnaires de l'état Il ne s'agit pas d'un régime par répartition dans lequel les actifs paient pour des pensionnés. Les pensions - c'est le mot juste - que perçoivent les pensionnés de l'état sont payées directement par le budget de l'état.

« *La pension est une allocation pécuniaire personnelle et viagère accordée aux fonctionnaires civils et militaires et, après leur décès, à leurs ayants cause désignés par la loi, en rémunération des services qu'ils ont accomplis jusqu'à la cessation régulière de leurs fonctions.* » (Article 1 du Code des pensions) . C'est une « *rémunération continuée* » : il n'y a pas de caisse de retraite pour la fonction publique d'état, ni de régime de répartition. Il ne peut donc être en faillite. Les retraites des fonctionnaires doivent être payées par l'état ; c'est un engagement de l'état qu'il doit tenir quelque soit l'état de ses finances. Il n'y a donc aucun problème de financement des retraites des fonctionnaires.

Le code des pensions dit clairement que le calcul de la pension s'effectue sur la base des six derniers mois de traitement. Dans le privé les retraites sont calculées sur les 25 meilleures années. Selon le rapport du COR, si les pensions des fonctionnaires étaient alignées sur le système du privé, la perte moyenne serait de 33 % ! On comprend que le gouvernement recherche l'alignement public-privé. Ce n'est pas pour élever les retraites des salariés du privé. C'est pour réduire celle des fonctionnaires du public. Le gain pour l'état: 10 milliards d'euros par an.

Il existait un service par ministère pour calculer les montants des pensions des fonctionnaires. Le décret d'août 2009 a créé un service national des retraites (et non plus des pensions) qui le calcule pour tous les fonctionnaires de l'ensemble des ministères. C'est pour cela que le service de la Baule qui calculait le montant de la pension des personnels de l'éducation nationale est menacé de disparition pure et simple.

Nous devons donc affirmer clairement :maintien du code des pensions, du système actuel des retraites des fonctionnaires.... maintien du calcul de la pension sur les six derniers mois...non à un rapprochement entre retraite, non à une « maison commune » des régimes de retraites du public et du privé...

Comme l'écrit un syndiqué « *ne tendons pas la joue gauche en acceptant l'alignement à terme de tous les régimes* » . Sur ces bases, l'unité sera possible pour mobiliser des millions des salariés !..... »

Nous félicitant des avancées du travail en commission, nous avons proposé un amendement visant à éviter toute ambiguïté, au moment où le gouvernement et d'autres parlent de rapprochement des différents régimes, de convergence, voire de « maison commune » : « *Le Code des pensions (...) conçoit la pension comme un salaire continué inscrit au budget de l'Etat. Ce salaire continué est calculé sur les 6 derniers mois du salaire d'activité. La FSU se prononce pour le maintien de ce système et contre toute forme de rapprochement, de convergence avec les autres régimes, qui le remettrait en cause. La FSU considère que les acquis actés par le Code des Pensions sont un point d'appui pour tous les salariés.* » .

Le texte présenté par les rapporteurs en séance plénière prenait en compte notre demande avec ces formulations :

- « *La FSU, qui refuse la création d'une caisse de retraite dans la Fonction publique, considère que le Code des pensions peut être un point d'appui pour les revendications de tous.* » .

- La FSU « *s'oppose à l'alignement des régimes dont le but est de cautionner la baisse des pensions et des retraites pour l'ensemble des salariés.* »

Mais cette dernière phrase était suivie de celle-ci : « *Elle considère que les différents régimes par répartition doivent avoir des objectifs communs (taux de remplacement, âge de départ) qui peuvent être atteints par des modalités différentes.* ». Nous avons dit notre désaccord avec cette formulation qui, d'une part, laissait entendre que le Code des

pensions était un régime par répartition et, d'autre part, introduisait la demande malencontreuse d'« *objectifs communs* » avec le régime du privé pouvant paraître faire écho aux exigences de remise en cause du Code des pensions (voir plus haut).

Le rapporteur a accepté de retirer cette phrase et nous avons pris acte de la phrase qui lui a été substituée : « *Elle considère que les régimes de retraite doivent, par des modalités qui leur sont propres, répondre aux revendications des salariés pour obtenir une retraite à taux plein et garantir le départ à 60 ans.* » .

Nous avons demandé un vote disjoint spécifique sur toute la partie « retraites » (du thème 3) - et nous avons appelé à la voter.

Le résultat du vote : **624 pour (93,98%)**, 40 contre (Emancipation et FU !), 0 abstention, 4 refus de vote. C'est le texte qui a reçu l'approbation la plus massive de tout le congrès !

3) Enfin, lors du débat sur l'action le vendredi matin, une motion spécifique « *Retraites : la FSU appelle à se mobiliser* » reprenant l'essentiel de ces positions a été adoptée par plus de 94 % des délégués.

Le congrès a donc défini massivement un mandat net contre toute nouvelle dégradation des retraites et pour la défense du Code des pensions et du calcul des pensions sur la base du salaire des 6 derniers mois. Il s'agit maintenant de l'appliquer !

L'adhésion de la FSU à la Confédération Européenne des Syndicats ... différée et soumise au vote des syndiqués

Lors du débat du Thème 4, « *Quelle FSU pour quel syndicalisme* », le texte soumis à la discussion disait : « *La FSU doit débiter une démarche d'adhésion à la CES.* »

Constatant l'opposition ou la méfiance de nombreux délégués, les rapporteurs ont essayé de les prendre en compte en introduisant dans le texte quelques formules critiques envers la CES : « *Il est vrai que la CES inscrit sa démarche dans un aménagement à la marge des politiques menées par l'Union européenne et avec des pratiques qui demeurent encore trop souvent celles du lobbying.* »

Mais c'était pour affirmer aussitôt : « *Cela dit, depuis trois ans, la plupart des grandes manifestations européennes se construisent à l'initiative de la CES, dont font partie la majorité des organisations syndicales nationales des pays de l'UE. La CGIL, la FGTB et la CSC belges, la CGT française, etc... ont un rôle moteur dans l'infléchissement de l'orientation de la CES vers des préoccupations plus proches de celles des salariés au niveau européen* » (suit une référence aux plateformes des euromanifestations d'avril 2008 et de mai 2009...). Il faudrait donc entrer dans la CES ... pour aider à faire évoluer les mandats de la CES.

Réfutant cet argument, nous avons déposé l'amendement suivant : « *La FSU constate que les prises de position de la CES accompagnent la politique de l'UE et que l'essentiel de son activité consiste à co-élaborer ses directives, soutenant notamment : le TCE puis le traité de Lisbonne que la FSU a*

condamnés, la « libre concurrence » et la possibilité de confier les services publics à des entreprises privées à travers les Services d'Intérêt Général, la flexisécurité, etc... La CES confirme de fait qu'elle tire ses mandats de la Commission et de l'Union européennes et non des organisations affiliées. Les mandats de la FSU sont contradictoires avec ces orientations fondamentales de la CES. En conséquence, le congrès ne demande pas l'adhésion de la FSU à la CES. »

Un amendement commun contre l'adhésion à la CES a été soumis au vote par PRSI et Emancipation : il a obtenu 84 voix (497 contre).

De leur côté, les SD 59-62-28-81-74-23-87-48-36, les syndicats SNETAP, SNUAS-FP, SNUEP, SNPES-PJJ, SYGMA ont déposé un amendement – que nous avons soutenu – demandant un débat suivi d'une consultation des syndiqués sur l'adhésion à la CES. **Il a recueilli 251 pour (304 contre, 53 abstentions).**

Le représentant de la SD 87 demandant un vote disjoint de la partie « adhésion à la CES » du thème 4, qui de toute évidence n'aurait ainsi pas reçu les 70 % nécessaires à son adoption, Gérard Aschieri, tout en le déplorant, proposa alors l'organisation d'un débat interne avec décision à un CDFN de juin ou de septembre. Délai porté à un an à la demande de la SD 87.

De toute évidence, l'adhésion à la CES a du mal à être acceptée dans la FSU ... et c'est tant mieux !

Non à la Mastérisation :

164 voix pour le maintien du recrutement niveau licence

229 voix pour le retrait des décrets de juillet 2009

La réforme de masterisation des concours a logiquement fait l'objet des échanges les plus vifs. De nombreux délégués ont fait état des conséquences dramatiques de la mise en place de masterisation et ont fait entendre le mandat de leur congrès départemental. Une douzaine de congrès départementaux s'étaient en effet prononcés pour l'abrogation de la circulaire d'application du 20 août confiant des classes en responsabilité à des étudiants avant le concours, et 6 congrès demandaient l'abrogation des décrets du 29 juillet 2009.

Face à la volonté de résistance qui s'exprimait, l'intervention des représentants du SNES a été perçue comme une douche froide :

E. Mercier : « Il faut faire la synthèse, et non essayer d'imposer de l'extérieur aux syndicats nationaux une position contraire à leurs mandats de congrès. La FSU s'est abstenue unanimement au CTPM. Les décrets ne tranchent pas, sauf pour l'élévation du niveau de qualification que le SNES revendique depuis 1966. Le SNES ne peut pas demander l'abrogation des décrets du 29 juil. ».

R. Hubert : « Comment la mastérisation créerait par je ne sais quel miracle la précarité ? Il faut faire attention au risque de décrochage entre le premier et le second degré ».

Les représentants de l'EE quant à eux, étaient apparemment très critiques: « Avec ce texte, on a l'impression qu'on demande une amélioration de la réforme alors qu'il faut demander son retrait ». Mais c'était pour demander ... « un congrès d'étude sur la formation » ou proposer... « d'empêcher les concours de se tenir ».

Notre commentaire: Dans les faits, ces propositions conduisent-elles à autre chose qu'accompagner la mise en oeuvre de la réforme en en rendant responsables les personnels eux-mêmes qui, chacun dans leur coin, ne seraient pas capables de l'empêcher ? Ce qui se traduit d'ailleurs par la corédaction du texte « point d'équilibre » imposé au congrès (voir plus bas).

Nous sommes intervenus dans la discussion :

Christophe Benoit (PRSI-SNES) : « Moins de 15000 postes au concours, pour 150 000 étudiants M1 et M2 en stage. On va donc avoir des dizaines de milliers d'étudiants collés au concours, mais ayant suivi des stages et un master d'enseignement, donc contractuels à vie, qui n'auront jamais le concours. Dans le 1^{er} degré, ça n'existait pas la précarité ! Il a fallu créer une ligne de gestion spéciale contractuels pour les stagiaires 108 heures. La masterisation, c'est donc la destruction des concours et des statuts.

Plus la mastérisation se met en place, et plus on en constate ses dégâts. A Montpellier, le Recteur propose que les stagiaires lauréats du concours 2010 effectuent un service de 18 heures correspondant à 12 heures annualisées ; sur ce service de 18 H se succèderaient : pendant 6 semaines un contractuel ou un TZR pour que le tuteur aille dans les classes de son stagiaire, puis le stagiaire, puis un étudiant en master pour 108 heures, soit 6 autres semaines, pour 3000 euros. C'est la raison pour laquelle le congrès de l'Hérault s'est prononcé à l'unanimité : « pour l'abrogation des décrets publiés le 29 juillet 2009 et de la circulaire du 20 août ».

Miguel Martinez (PRSI-SNESUP) : « Que disent ces décrets ?

Dans les dispositions permanentes, à l'article IV I, il est énoncé ceci "peuvent se présenter au concours externe les candidats qui sont inscrits en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un

master" Ainsi, avec un tel décret, le concours ne peut donc avoir lieu au plus tôt que pendant l'année de M2. Il est donc illusoire de discuter entre nous de la place du concours en M1 ou ailleurs sans exiger au préalable le retrait de ces décrets.

On parle d'élévation de la qualification, mais avec ces décrets le gouvernement dispose d'un levier considérable pour franchir un pas de géant dans la précarité ! Dans mon université, avec la LRU, c'est environ 60% des enseignements qui sont assurés par des personnels précaires: veut-on aboutir à la même situation dans les lycées, les collèges, les écoles ?

La catégorie A de la fonction publique doit être accessible dès la licence et pour éviter la casse de nos statuts avec cette usine à gaz, il faut nous prononcer clairement pour le maintien des concours à leur niveau actuel de recrutement ! "

Bien évidemment, la discussion a rebondi en séance plénière. Beaucoup de délégués ont contesté le « point d'équilibre » négocié entre les responsables du SNUipp, du SNES, du SNEP et de l'EE. Que signifie appeler à ... poursuivre le débat jusqu'à une « initiative nationale dans la continuité des assises de la formation de la FSU de novembre 2009 », alors que la masterisation se met en place à marche forcée ?

Avant les votes, les secrétaires généraux du SNUipp, du SNES et du SNEP se sont alors succédés à la tribune pour lancer une mise en garde contre toute atteinte au « texte d'équilibre » et appeler les délégués à rejeter tous les amendements proposés.

Malgré cela, des sections départementales ont défendu jusqu'au bout le mandat de leur congrès, ont maintenu plusieurs amendements de rupture avec ce texte, recevant un large appui. Nous les avons soutenus, retirant nos propres amendements.

Amendement SD 33, 67, 94: « la FSU se prononce contre toute mesure confiant des classes en responsabilité à des étudiants avant le concours et sans formation. Les stages de formation en responsabilité ne peuvent avoir lieu qu'après le concours de recrutement ».

pour 256 (44,4%) ; contre 285 (49%) ; abs: 35 (6,8%) ; RV : 50

Amendement SD 94 et 21: « La FSU exige le retrait des décrets concernant la formation des enseignants, de leurs textes d'application déjà publiés (circulaire dite des stages 108H du 20 août 2009) ainsi que le retrait de cette réforme ».

pour : 229 (39,6 %) ; contre : 336 (58%) ; abs: 14 ; RV : 47

Amendement SD 44 et 72: « La FSU revendique un recrutement par concours au niveau licence (après le L3). Le concours de recrutement doit être suivi de 2 années de formation professionnelle rémunérées et valides par un M2 ».

pour : 164 (29,3 %) ; contre: 397 ; abs: 4 ; RV: 61

Notons que FU et Emancipation ont préféré maintenir leurs motions au lieu de soutenir la résistance des militants de toute tendance qui s'exprimait dans le congrès.

Vote dissocié sur la partie IV du texte (mastérisation) :

pour : 498 (79,94%) ; contre : 105 (dont PRSI) ; abs : 20 ; RV : 13

Vote sur le reste du thème 1 :

pour : 584 ; contre : 61 (dont PRSI) ; abs : 2 ; RV : 1

Les mandats sur la mastérisation sont donc les plus mal votés du congrès avec moins de 80% des voix.